

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24382**

Intitulé

MASTER : MASTER master Mention journalisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Cergy-Pontoise	Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'université de Cergy-Pontoise

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3136 - Journalistes, 3141T2 - Presse quotidienne régionale, 3142 - Agences de presse

Code(s) NSF :

321 Journalism et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le détenteur de ce diplôme exerce son activité dans une entreprise de média. Il maîtrise les compétences nécessaires pour pouvoir exercer des professions dans le domaine du journalisme et de la communication privée et institutionnelle sous toutes ses formes (presse écrite, radio, télévision, internet)

Ce professionnel :

- analyse les faits à l'aune d'un décriptage pertinent
- gère les outils de la communication et de l'information du web ou du téléphone mobile.
- utilise les outils et logiciels nécessaires au traitement de l'image ou du son numérique

Le diplômé maîtrise les techniques de collecte, de traitement et de mise en scène de l'information sur support papier, télévision, radio ou internet : conférence de rédaction, réalisation de reportages sur le terrain, d'interview, d'écriture de dépêches d'agence, compte-rendu, de brèves, de reportage, de portrait, déclinés pour des supports différents et des publics différents.

Le diplômé est capable :

- d'analyser l'histoire en temps réel ce qui le rend apte à rejoindre des rédactions spécialisées dans l'information en continu ou à oeuvrer pour des radios généralistes ou pour des agences de presse.
- de mettre en adéquation ses connaissances avec les thématiques médiatisées afin de décrypter avec pertinence les questions présentes au quotidien dans la presse écrite comme dans les médias audio visuels.
- de mettre en scène l'information pour pouvoir réaliser une présentation efficace.
- de maîtriser l'écriture journalistique sous toutes ses formes : éditions spécialisées, presse nationale ou régionale, supports internet
- de participer à l'élaboration collective d'un journal ou d'un magazine (maîtrise du "chemin de fer", hiérarchie de l'information, iconographie)
- de participer à l'élaboration d'un journal télévisé (hiérarchie de l'information, réalisation de reportages, de sujets à partir de banques d'images type EVN...)
- de participer à l'élaboration d'un journal radio (hiérarchie de l'information, réalisation de reportages sur le terrain ou par téléphone, rédaction de brèves...)
- de participer à l'élaboration de pages d'information multimédia
- de respecter les règles déontologiques propres à la profession

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise de média : presse écrite, radio, télévision, internet

- journalisme
- communication privée et institutionnelle

journalisme et information média :

- journaliste généraliste en PQR et PQN
- journaliste dans des parutions spécialisées
- journaliste d'une information dématérialisée
- journaliste pour des collectivités territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalism et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La mention JOURNALISME fait partie du domaine Sciences Humaines et sociales de l'Université de Cergy-Pontoise.

La 1ère année de Master (M1) accueille des :

Étudiants d'un niveau BAC + 3 admissibilité sur épreuves écrites et orale

Étudiants titulaires de diplômes étrangers : niveau supérieur ou égal à bac+3. Admissibilité sur dossier.

La 1ère année de Master (M1) comporte :

- Des enseignements professionnalisants

- Des enseignements de culture générale

Culture Générale 1

EC : Initiation à la recherche en sciences sociales et questions de sociologie

EC : Connaissance du Web

EC : Médias (économie, histoire, déontologie...)

EC : Questions Juridiques

EC : Anglais 1

Pratiques Professionnelles du Journalisme

EC : Pratique et culture des médias

EC : Ecriture de dépêches

EC : Atelier journalisme

EC : Atelier radio 1

EC : Projets tuteurés 1

Master Class 1

Culture Générale 2

EC : Questions juridiques : le droit européen

EC : Médias et Controverses

EC : Vie politique

EC : Anglais 2

Professionnalisation 2

EC : Atelier Presse Ecrite 2

EC : Atelier Radio 2

EC : Atelier Web 2

EC : Atelier Télévision 2

EC : Projets tuteurés 2

Stages en entreprise 10 semaines

Master Class 2

La 2ème année de Master Lettres (M2) accueille

- des étudiants issus de la 1ère année de Master (M1)

Culture Générale 3

EC : Enjeux du débat contemporain 3

EC : Vie politique Française 3

EC : Anglais 3

Professionnalisation 3

EC : Atelier Presse Ecrite 3

EC : Atelier Radio 3

EC : Atelier Web 3

EC : Atelier Data Journalism

EC : Atelier Télévision 3

EC : Projets Tuteurés 3

Mission en entreprise

Master class 3

Professionnalisation 4

EC : Atelier Presse Ecrite 4

EC : Atelier Radio 4

EC : Atelier Web Doc

EC : Atelier Web et Data Journalism

EC : Atelier Télévision 4 EC :

Projets tuteurés 4

Culture Générale 4

EC : Enjeux du débat contemporain 4

EC : Vie politique Française 4

EC : Anglais 4

Mission en entreprise 4

Master Class 4

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, ayant contribué aux enseignements, ou de professionnels - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, ayant contribué aux enseignements, ou de professionnels - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, ayant contribué aux enseignements, ou de professionnels - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, ayant contribué aux enseignements, ou de professionnels. Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Décret n° 2002-603 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015 accréditant l'Université de Cergy-Pontoise en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site de l'université de Cergy-Pontoise : www.u-cergy.fr

Site du master : www.master-journalisme-gennevilliers.fr

Site de l'université de Cergy-Pontoise

Lieu(x) de certification :

Université de Cergy-Pontoise : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [95302 Cergy-Pontoise]

Université de Cergy-Pontoise

95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Cergy-Pontoise

Site de Gennevilliers

ZAC des Barbanniers

Avenue Marcel Paul

92230 GENNEVILLIERS

Historique de la certification :